



L'an deux mille vingt-six, le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de Thénouville, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Thénouville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DEBEERST.

Convocation du	23/02/2026	Affichée	23/02/2026
Membres en exercice :	17	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	13

PRESENTS :

Laurent DEBEERST, Maire,

**Brigitte BARBETTE, Marie CHEMIN, Erik HENNION et Patrick SARRADE adjoints au Maire.
Pierre FOURES, Claire GRISEL, Jérémie LECLUSE, François LAMY, Ghislaine LEFEVRE, Hélène
PIEROZAK, Dany PORTE Conseillers municipaux.**

**ABSENTS : Nathalie BETTON, David LANTERI, Betty LEMAN (excusée), Laurence LESUEUR,
Frédérique VIEUXBLED.**

Absents ayant donné POUVOIRS : Betty LEMAN à François LAMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ouverture de la séance à 9h30

Désignation du secrétaire de séance : Dany PORTE

Monsieur le maire remercie les élus pour leur présence et de leur assiduité durant tout le mandat, en effet, sur les 41 conseils de la mandature aucun n'a été reporté pour cause de quorum non atteint, il précise qu'il s'agit du dernier conseil municipal de la présente mandature.

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2025.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2025 Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et/ou des observations sur ce PV. Pas de remarques.

Le Procès-verbal du 6 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Application des articles L 2122-22 et L 2122- 23 du Code général des collectivités territoriales
procès-verbal au conseil municipal de diverses décisions.

Ordre du jour de la séance du 28 février 2026

Présentation des délégations du Maire :

- Souscription par convention au pack cyber de l'agence EURE NORMANDIE NUMERIQUE, protection des données, RGPD, nom de domaine et du devis d'acquisition d'une élagueuse thermique.

Présentation des rapports des commissions :

- finances du 7 février 2026
- Population, concertation, associations et vie sportive (C.C.R.S.) du 20 janvier 2026
- Elections : commissions de contrôle du 20 janvier et du 21 février 2026

Affaires générales :

1. Désaffectation de l'ancienne Mairie de Thénouville (Bosc-Renoult) et passage en domaine privé communal
2. Implantation de la superette API, validation de la convention de fonctionnement et de subvention
3. Décès de Jean-Marie GUENIER 3^{ème} adjoint : mise à jour du tableau du conseil et procès-verbal de suppression de poste

Urbanisme :

4. Urbanisme : déplacement chemin de randonnée N° 5 dit « le Pavier » modification de sa largeur

Travaux :

5. S.I.E.G.E. création de points lumineux validation des devis pour la route du Neubourg, la route de Berville et la route de Bourg-Achard.

Questions et informations diverses.

Présentation des délégations du Maire :

1- Souscription par convention au pack cyber de l'agence EURE NORMANDIE NUMERIQUE, protection des données, RGPD, nom de domaine.

Monsieur le Maire précise les fonctions de ce Syndicat Mixte relevant du Département de l'Eure et qui officie déjà au sein de notre commune pour la gestion de la Fibre. Le devis est présenté : 662,40€ tt la première année comprenant le pack de base, le gestionnaire de nom de domaine, la messagerie et l'installation, puis les années suivantes : 473.28€ ttc pour 2 postes. Monsieur le Maire rappelle l'urgence au vu de la multiplication des cybers attaques de se munir d'un système de protection performant. L'installation est prévue après les élections de mars.

- 2- **Validation du devis d'acquisition d'une élagueuse thermique** pour un montant de 399 € ttc auprès de l'entreprise LERAILLER présentant la meilleure offre.

Présentation des rapports des commissions :

Rapport de commission : Population, concertation, associations et vie sportive de Communauté de Communes Roumois Seine (C.C.R.S.)

Monsieur le Maire précise que les rapports des commissions de la CCRS doivent être présentées en conseil lorsque les décisions prises peuvent concerner la commune et ses habitants.

Celle du 20 janvier 2026 présentait à son ordre du jour 2 points intéressants pour nos citoyens : le BAFA (brevet animateur centre de loisirs) citoyen et son dispositif d'aide et le permis citoyen et son dispositif d'aide (une enveloppe globale de 8000€ est octroyée, les aides sont à demander à la CCRS acceptation sur dossier).

2 dossiers de citoyens de Thénouville ont été retenus sur le dispositif pour une prise en charge partielle du permis.

Rapport de commission finances du 7 février :

Erik HENNION, adjoint en charge des Finances rappelle que cette commission ne vaut pas vote, elle vient faire un état des lieux avant délibéré au prochain budget qui sera présenté après les élections. Lors de cette commission, le C.F.U. (Compte Financier Unique) a été présenté (joint à vos documents) et commenté. Les Résultats de l'exercice 2025 y ont été présentés.

Erik HENNION rappelle la situation : en 2020 le budget présentait un solde de – 81 000€ et en trésorerie c'est-à-dire sur le compte bancaire de la commune : - 57 000€, à cette époque la question de la mise sous tutelle par la Chambre Régionale des Comptes a été envisagée. Aujourd'hui, au 31/12/2025 la commune présente un solde excédentaire de clôture en fonctionnement de + 110 000€ et la trésorerie est très saine et confortable. Les frais financiers d'emprunts ne représentent que 10 000€ par an ; Les projets en investissement peuvent donc être réalisés sereinement sans recours à l'emprunt. Notre capacité d'autofinancement est supérieure à 200 000€.

Ghislaine LEFEBVRE précise que la situation financière de 2020 était due à la construction de la nouvelle école car à l'époque la commune n'avait pas les moyens de financer cette nouvelle construction. Les subventions accordées ont mis 3 ans à nous parvenir.

De plus il est rappelé que la situation au niveau du personnel communale n'était pas non plus facile (plusieurs agents en arrêt maladie.....) là aussi la situation a été assainie, le personnel est stable et moins nombreux.

Patrick SARRADE précise que la chaufferie de l'école est un sujet, et plus particulièrement sa maintenance et donne l'exemple de son installation électrique qui présente beaucoup de manque.

Erik HENNION rappelle que la construction de l'école a été une bonne chose et un projet viable puisque 107 enfants y sont aujourd'hui scolarisés pour 80 enfants en 2020, c'est un atout et un attrait pour la population, cet investissement est tout à fait justifié.

Monsieur le Maire informe d'ailleurs qu'une vidéo réalisée récemment par une agence immobilière de Bourgtheroulde afin de mettre Thénouville en lumière dans laquelle le cadre de vie et l'école-périscolaire ont été mis très en avant.

Monsieur le Maire conclu sur le fait que la décision de construire cette école était un projet justifié et légitime, il précise que l'équipe municipale de l'époque à fait le bon choix.

Rapport de commission élections :

Monsieur le Maire donne lecture du nombre d'inscrits :

860 électeurs à ce jour dont 428 électeurs et 432 électrices- 5 électeurs sur la liste Européenne.

Depuis la dernière commission du 13 décembre il y a eu 31 inscriptions et 25 radiations.

Affaires Générales :

Désaffectation de l'ancienne Mairie de Thénouville (Bosc-Renoult) et passage en domaine privé communal

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Il rappelle que l'ancienne Mairie de Theillement n'a pas été désaffectée, elle est restée « bâtiment communal public ».

Jérémie LECLUSE demande si l'on pourra faire marche-arrière après le déclassement en domaine privé de l'ancienne mairie de Bosc-Renoult ? et revenir en « bâtiment du domaine Public ». L'information va être recherchée et sera donnée au prochain conseil.

Délibération :

D001 - Constat de désaffectation et de déclassement du domaine public vers le domaine privé des bâtiments : « ancienne Mairie de Thénouville (Bosc-Renoult) ».

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Contexte :

La commune de Thénouville est propriétaire de bâtiments communaux sur les communes historiques de Bosc-Renoult, de Theillement et de Touville.

Suite au Déménagement de la Mairie au 60 route de Saint Léger (sur la commune historique de Touville) en septembre 2025, le bâtiment qui l'accueillait précédemment au 14 route de Touville est inoccupé et doit être réhabilité (isolation, électricité et renforcement du plancher de l'étage).

Considérant que l'équipe municipale souhaite accueillir un commerce dans ce bâtiment,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Générale de la propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2111-1 et L.2141-1,

Considérant que la Commune de Thénouville est propriétaire des biens cadastrés : AB 98

Considérant que les biens ne sont plus affectés au service Public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation du bien communal ci-dessus nommé et d'en prononcer le déclassement afin qu'ils puissent être considéré relevant du domaine Privé.

Article 1 : constater la désaffectation du bien communal au 14 route de Touville sur parcelle AB 98.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal du bien sis au 14 route de Touville pour une intégration au domaine Privé de la commune de Thénouville.

Implantation de la superette API, validation de la convention de fonctionnement et de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par API. Il précise que c'est une convention d'occupation du domaine privé qui est présentée.

La commune verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000€ à la Société API, permettant de couvrir une partie des couts de fonctionnement de la supérette de la Société API sur le territoire de la commune et de la publicité,

En contrepartie de cette subvention, la Société API s'engage, pendant la durée de la présente convention :

- A installer et maintenir une supérette,
- A maintenir ouverte la supérette 7 jours sur 7,
- A approvisionner régulièrement les rayons de la supérette,
- A maintenir une offre de produits complète et diversifiée.

Si la supérette procède à la fermeture de sa supérette de façon anticipée, la 1^{ère} année, elle rembourse à la commune de Thénouville la totalité du montant de la subvention.

Il donne lecture de la commission travaux au cours de laquelle cette convention avait été validée et acceptée.

Il rappelle le déroulé de l'implantation et informe que la date d'installation est arrêtée au 25 avril à 9h. Ce jour-là, deux autres supérettes seront installées, une à Condé-sur-Risle et l'autre à Berville-sur-Mer.

Délibération :

D002- Implantation de la superette API, validation de la convention de fonctionnement et de subvention.

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Considérant les délibérations prises lors des assemblées délibérantes des 2 septembre 2024 (D025) et du 29 mars 2025 (D008), autorisant la commune à l'implantation d'une supérette API,

Considérant la demande de la société API sollicitant la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles la commune autorise l'occupant à disposer du site constituant des dépendances de son domaine public dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

Compte tenu de la carence de l'initiative privée, la commune a souhaité apporter une aide financière d'investissement (3000€) à la société API pour permettre l'installation de la supérette.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention d'occupation du domaine public, le conseil municipal :

- A 1 abstention (Brigitte Barbette) et 12 voix pour, émet un avis favorable à la signature de ladite convention.

Décès de Jean-Marie GUENIER 3^{ème} adjoint : mise à jour du tableau du conseil et procès-verbal de suppression de poste

Monsieur le Maire regrette d'avoir à faire cette action mais il rappelle que c'est à la demande de la Préfecture que nous délibérons aujourd'hui.

Il rappelle l'engagement de Jean-Marie pour sa commune de Theillement et lui rend hommage :

« Le jour de Noël, Jean Marie GUENIER est tombé pour préparer son dernier voyage.

Il nous a laissé son bagage, celui rangé dans nos mémoires, celui dans lequel il y a tous nos souvenirs avec lui.

Quand on allait à la ferme des froids vents, la table était souvent bien occupée : une imprimante à venir réparer, une chasse à préparer, une tuyauterie à dépanner, une livraison, ou pour fêter l'anniversaire du chien dans grand éclat de rire.

Nous savons aujourd'hui que tout passe, mais rien ne s'oublie.

Il donnait aux autres, il partageait, il cuisinait, toujours quelqu'un à sa table. Il avait besoin de compagnie pour travailler, pour rire, pour partager un morceau, pour jouer aux cartes ou pour commenter l'article du journal.

La gentillesse, son désir de ne jamais blesser personne, son bon sens paysan ayant valeur de toute université, sa proximité avec toute le monde, cette qualité d'empathie qui faisait de lui l'ami de tous, d'où qu'ils viennent. Cette malice aussi, qui venait à bout de tout marchand de matériel agricole, parfois utilisée pour ruiner les horaires de la tournée du facteur.

Il était de ces personnes solaires auprès desquelles les cœurs en hivers se réchauffent.

Agriculteur, il l'était au plus profond de lui-même, autant qu'il était homme de son village de Theillement.

Il fut vice-président de la communauté de commune de Bourgtheroulde, deux fois maire de Theillement et s'apprêtait à ranger l'écharpe au liseré d'argent d'adjoint à la mairie de Thénouville.

Il fût le dernier maire de Theillement et l'était resté dans son cœur et celui de beaucoup.

Son engagement avait été total, probe, avec le sens du service public et aux habitants.

Jean Marie rêvait d'un monde sans papiers, sans internet, de décisions de terrain, de "top la main", d'une richesse faite de labour, de forêt et d'omelettes aux champignons.

Il fut un enfant, un père, un mari, un compagnon, un frère, un ami, un maire, un collègue, comme disait Brassens de ses amis, « il est des trous dans l'eau qui ne se referment jamais », l'homme de la terre qu'il fut, attentif à tous, ne

savait pas que le temps donné aux autres, à sa compagne, à ses deux fils Benjamin et Edouard serait pour lui, si compté.

Notre ignorance est grande, aucun orgueil ne résiste à l'aiguille sans teint du temps qui passe. Après tant d'autres il a pris son tour, son tour dans l'ascenseur vers l'éternité.

Qu'il y soit bien accueilli aussi bien que Jean Marie nous a tous accueillis.

On voudrait croire Marguerite Yourcenar quand elle dit « Il ne faut pas pleurer parce ce que cela n'est plus, mais il faut sourire parce que cela a été » mais peut-on s'imaginer de ne plus jamais le rencontrer.

Puisse t'il y trouver la paix »

Délibération :

D003 - Décès d'un adjoint, modification du tableau du conseil municipal et procès-verbal de vacance de son poste d'adjoint pour le mandat présent.

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Considérant le décès de Monsieur Jean-Marie GUENIER, 3^{ème} adjoint de la commune de Thénouville,

Considérant que Monsieur le Préfet de l'Eure a accusé réception de ce décès et nous demande de mettre à jour le tableau du conseil,

Considérant la conjoncture pré-électorale de 2026,

Il est proposé de maintenir le poste de 3eme adjoint en position de vacance jusqu'aux prochaines élections du 15 mars prochain,

Le tableau du conseil municipal se présente comme suit et sera transmis à la préfecture :

Nom Prénom	Fonction
DEBEERST Laurent	Maire
SARRADE Patrick	1er Adjoint
BARBETTE Brigitte	2ème Adjointe
Vacant	3ème Adjoint
CHEMIN Marie	4ème Adjointe
HENNION Erik	5ème Adjoint
LAMY François	Conseiller municipal
FOURES Pierre	Conseiller municipal
BETTON Nathalie	Conseiller municipal

VIEUXBLED Frédéric	Conseiller municipal
LESUEUR Laurence	Conseiller municipal
LEMAN Betty	Conseiller municipal
GRISEL Claire	Conseiller municipal
LEFEVRE Ghislaine	Conseiller municipal
LECLUSE Jérémie	Conseiller municipal
LANTERI David	Conseiller municipal
PORTE Dany	Conseiller municipal
PIEROZAK Hélène	Conseiller municipal
17	

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Urbanisme : déplacement chemin de randonnée N° 5 dit « le Pavier » modification de sa largeur

Claire GRISEL directement concernée par ce sujet ne prendra pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présente le projet de déplacement qui avait déjà été voté et acceptée en session ordinaire le 4 septembre 2021 (2021-035).

Il donne lecture du projet de délibération. Présente à l'écran le projet en détaillant la géographie des lieux et le futur emplacement du chemin. Il rappelle la raison « sécuritaire de ce déplacement », en effet le chemin de randonnée traverse actuellement la ferme de la famille Grisel, avec les animaux et les engins agricoles qui représentent un danger de sécurité pour les marcheurs.

Le chemin fera 4.5m de large. Le projet sera remis au cabinet CALDEA afin de finaliser le dossier.

Délibération :

D004 – Urbanisme : déplacement chemin de randonnée N° 5 dit « le Pavier » validation de sa largeur.

(Claire Grisel, conseillère municipale et directement concernée par ce sujet ne prend pas part au débat ni au vote)

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Contexte : La commune souhaite régulariser la situation du chemin du Pavier N°5, propriété communale qui traverse actuellement la propriété de M. et Mme GRISEL, occasionnant de la gêne et du danger tant pour les utilisateurs que pour les riverains.

En effet ce chemin traverse une exploitation agricole.

Vu la délibération 2021-035 du 4 septembre 2021 autorisant le déplacement du chemin communal N° 5.

Vu l'étude et la transmission du plan provisoire transmis par le cabinet d'étude CALDEA.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet de déplacement et de création d'un chemin de randonnée d'une largeur de 4.5m comme décrit sur le plan joint.

Les frais de géomètre et d'actes notariés sont à la charge de l'indivision GRISEL.

Il est décidé que l'entretien de la face intérieure des haies du chemin sera à la charge de la Commune de Thénouville et exécuté par l'EARL GRISEL par le biais leur groupement « CUMA » à raison d'un tarif d'exécution à l'heure soit 75€ HT de l'heure (tarif possiblement révisable par la CUMA). La face des haies côté extérieur au chemin sera entretenue par les propriétaires riverains.

Travaux S.I.E.G.E. Création d'un point lumineux route de Bourg-Achard Theillement

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'éclairage dans la commune et plus particulièrement lorsque des enfants marchent le matin ou le soir pour se rendre à leur arrêt de bus. Plusieurs projets d'éclairage des voies sont en cours et toutes les demandes des habitants à ce sujet seront traitées et étudiées. Un programme sera mis en place pour implanter des points lumineux tous les ans. Le Syndicat d'électricité, en charge des travaux par délégation propose au Conseil, aujourd'hui, l'implantation d'un point lumineux route de Bourg-Achard.

Délibération :

D005 – Travaux S.I.E.G.E. Création d'un point lumineux route de Bourg-Achard Theillement

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **1 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Questions et informations diverses.

Recensement de la population.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le recensement et son importance pour la commune. Effectivement la population déclarée (recensée) à l'INSEE détermine la population prise en compte pour l'octroi des dotations de l'Etat.

Mais il rappelle aussi, bien que la campagne de recensement se soit globalement bien déroulée, que des habitants, récalcitrants et sujets à la peur de livrer des informations à l'INSEE ont été difficiles à recenser.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de fin de collecte :

- 455 logements dont 428 en résidences principales, 4 en logements occasionnels, 14 résidences secondaires et 10 logements vacants. Chiffre provisoire de 1033 habitants (pour mémoire en 2021 nous étions 1014).

Construction du Lycée de Bourg-Achard.

Monsieur le Maire informe qu'il a questionné la Région concernant la suite qui sera donnée à l'arrêt du chantier. Hervé MORIN, Président de Région a répondu ceci par courrier en date du 12 janvier 2026 :

« Monsieur le Maire,

Vous m'avez interrogé par un courrier du 29 décembre 2025 sur l'avancement des travaux du futur lycée de Bourg-Achard et la confirmation de la date prévisionnelle de son ouverture.

Lors de la réunion publique d'information du 26 septembre 2025 à Bourg-Achard, j'ai eu l'occasion, avec mes services, de communiquer sur la situation complexe de ce chantier et

répondre aux questions des habitants et élus du Roumois.

A ce jour, la procédure d'expertise suit son cours, pour laquelle la Région Normandie est pleinement mobilisée. Nous œuvrons pour assurer l'ouverture de cet établissement attendu depuis très longtemps sur ce territoire, sans qu'il soit possible d'assurer à ce jour le calendrier de reprise des travaux.

Nous n'avons malheureusement pas, je le regrette, de nouvelles informations à vous communiquer sur la situation du chantier, permettant de confirmer ou infirmer la date prévisionnelle d'ouverture du futur lycée.

J'espère disposer d'éléments nouveaux et pouvoir en informer les habitants et élus du Roumois d'ici l'été 2026. »

NOTA BENE : Le temps de rédiger ce procès-verbal que l'information nous est transmise :

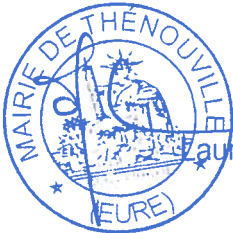
La Région Haute Normandie a donné la date d'ouverture, prévue à ce jour, du Lycée de Bourg-Achard : rentrée de septembre 2027, (les travaux reprennent en avril 2026).

Travaux en cours dans l'ancienne Mairie de Bosc-Renoult.

Patrick SARRADE informe l'assemblée que les travaux de renforcement de plancher et d'isolation ont débuté. Il faudra prévoir des travaux d'électricité, des devis seront présentés à la prochaine commission « Travaux-Patrimoine-Urbanisme ».

Le local de stockage qui sera mis à disposition de l'Association des Parents d'élèves de l'école de Thénouville est aussi en cours de réalisation. (il se situe derrière la cantine).

Fin des questions et informations diverses clôtures du Conseil 11h15

 Le Maire,
Laurent DEBEERST

